



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles
OCTOBRE 2003



La municipalité : un lieu de qualité pour les familles

Document d'appui au soutien technique offert
aux municipalités désireuses de se doter
d'une politique familiale ou de mettre à jour
une politique familiale existante

**Emploi,
Solidarité sociale
et Famille**

Québec 

Recherche et rédaction :

Christine Lajoie
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et de l'Enfance

Collaboration :

Colette Lanthier, coordonnatrice de la recherche sur les familles et les enfants
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et de l'Enfance

Gilles Meunier, coordonnateur de la mise en œuvre du *Plan concerté pour les familles du Québec*
Direction des programmes à la famille et aux aînés
Ministère de la Famille et de l'Enfance

Danielle Paquet, coordonnatrice de la consultation auprès du milieu municipal
Direction des programmes à la famille et aux aînés
Ministère de la Famille et de l'Enfance

Édition :

Direction des communications
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Pour obtenir un exemplaire du présent document :

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4S7
1122, chemin Saint-Louis, Sillery (Québec) G1S 4Z5

Numéros de téléphone :

Région de Montréal : (514) 873-2323
Région de Québec : (418) 643-2323
Ailleurs au Québec : 1 800 363-0310

Courriel : famille@messf.gouv.qc.ca

Internet : www.messf.gouv.qc.ca

Le document peut être consulté à la section « Publications »
du volet famille du site Internet du ministère de l'Emploi,
de la Solidarité sociale et de la Famille

Dépôt légal – 2003

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-41573-6 (2^e édition 2003)
ISBN 2-550-40414-9 (1^{re} édition 2003)

© Gouvernement du Québec

Le présent document peut être cité ou reproduit, à condition que la source soit mentionnée.

Comité de validation

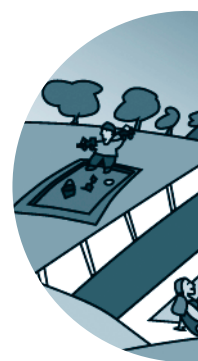
Le présent document a été élaboré en vue d'appuyer le programme de soutien à l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Plan concerté pour les familles du Québec. Pour valider le contenu du document, le ministère de la Famille et de l'Enfance a constitué un comité réunissant des représentants du milieu municipal et du Carrefour action municipale et famille. Ce comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Jacques Lizée, directeur général du Carrefour action municipale et famille (CAMF);
- Madame Réjeanne-T. Salvail, mairesse de Sainte-Anne-de-Sorel, municipalité membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Monsieur Arthur Fauteux, maire de la Ville de Cowansville et préfet de la MRC de Brome-Missisquoi. Cette municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Madame Sylvie Thibaudeau, responsable du dossier de la politique familiale de la Ville de Québec;
- Madame Johanne Fontaine-Deshaies, répondante familiale et conseillère municipale à la Ville de Longueuil;
- Madame Jocelyne Montminy, répondante ministérielle au dossier des clientèles du ministère des Affaires municipales et de la Métropole;
- Monsieur Jocelyn Châteauneuf, agent de recherche à la Direction des politiques urbaines et municipales du ministère des Affaires municipales et de la Métropole;
- Madame Danielle Paquet, conseillère en développement de programmes à la Direction des programmes à la famille et aux aînés du ministère de la Famille et de l'Enfance;
- Madame Christine Lajoie, agente de recherche à la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Famille et de l'Enfance, responsable du projet.



Table des matières

INTRODUCTION	7
1 LA POLITIQUE FAMILIALE DU QUÉBEC ET LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS	9
1.1 L'ACTION SUR LE PLAN NATIONAL	9
1.2 L'ACTION SUR LE PLAN MUNICIPAL	10
2 LES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES	11
2.1 UNE ANALYSE SOMMAIRE DES POLITIQUES FAMILIALES EXISTANTES	11
2.2 LES RÔLES DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE PLAN SOCIOÉCONOMIQUE ET EN MATIÈRE DE CONCERTATION	11
2.3 LES GRANDES VILLES	12
2.4 EN MILIEU RURAL, LES MRC	12
2.5 LE SOUTIEN OFFERT PAR LE GOUVERNEMENT AUX MUNICIPALITÉS	13
3 DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LES MUNICIPALITÉS	14
3.1 UN NOUVEAU PAYSAGE MUNICIPAL	14
3.2 LA GESTION DU TEMPS ET DE L'ESPACE	14
3.3 DES SERVICES AUX CITOYENS	15
4 L'INTERVENTION MUNICIPALE : UNE APPROCHE ENRICHIE ET RENOUVELÉE	16
4.1 LE CONTEXTE	16
4.2 LES PRINCIPES	16
4.3 LES DOMAINES DE L'INTERVENTION MUNICIPALE	16
4.3.1 <i>L'habitation</i>	16
4.3.2 <i>Les loisirs, les sports et la culture</i>	17
4.3.3 <i>La sécurité</i>	18
4.3.4 <i>Le transport</i>	19
CONCLUSION	21
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	22



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles



INTRODUCTION

Depuis une quinzaine d'années, des municipalités du Québec ont intensifié leur action à l'égard des questions familiales; certaines d'entre elles ont d'ailleurs adopté leur propre politique familiale. Toutes ces initiatives témoignent du fait que la société québécoise a pleinement pris conscience de l'importance des familles, et cette prise de conscience s'est accrue au fil des ans.

De façon générale, il est important de savoir que la municipalité, dans son interaction avec les familles d'aujourd'hui, y compris les aînés, compose avec de nouvelles réalités. La structure familiale et sa composition changent et évoluent. Ses membres y jouent des rôles nouveaux, en particulier le parent, dont les tâches sont plus variées: concilier le travail et les activités d'éducation, de soutien et de stimulation auprès des enfants est devenu plus exigeant.

Le présent document vise à faire ressortir l'importance du rôle des municipalités à l'égard des familles et de leurs membres. Elles peuvent exercer ce rôle soit par des initiatives relevant de leurs champs de compétence, soit en appuyant les actions gouvernementales qui ont une incidence locale, directe ou indirecte, sur la qualité de vie des familles.

Il propose aussi certaines pistes, non exploitées suffisamment jusqu'ici, qui pourraient orienter l'action des municipalités engagées dans une démarche concrète à l'égard des familles, ou de celles qui se proposent de le faire.

Enfin, il a pour objet de mieux faire connaître la démarche du monde municipal dans l'élaboration des politiques familiales municipales.

Divers documents de référence ont déjà été publiés et demeurent toujours des sources utiles pour les municipalités et les autres intervenants dans l'élaboration des politiques familiales municipales.

Les principaux guides de référence à l'usage du milieu local sont ceux des unions municipales et du Secrétariat à la famille¹, du Conseil de la famille² (devenu en 1995 le Conseil de la famille et de l'enfance), du ministère des Affaires municipales³ et, enfin, du Carrefour action municipale et famille⁴.

Ce document n'a donc pas pour objet de remplacer les guides déjà publiés, mais plutôt de suggérer aux municipalités des moyens pour prendre en compte toutes les dimensions de la famille dans leurs interventions. Il se rattache au *Plan concerté pour les familles du Québec*⁵, qui présente une vision d'ensemble et propose des solutions concrètes pour assurer la qualité de vie des familles et appuyer les parents dans leur rôle.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles



1 LA POLITIQUE FAMILIALE DU QUÉBEC ET LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

1.1 L'action sur le plan national

Une démarche devant mener à une politique familiale intégrée s'amorce dès 1971 avec la création par le gouvernement québécois du Conseil des affaires sociales et de la famille. En 1981, la décision du Conseil des ministres d'élaborer un projet de politique familiale marque une seconde étape importante. À l'instigation de la Fédération des unions de famille (FUF), les associations familiales créent, en 1983, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ) afin d'accompagner cette démarche gouvernementale.

En 1984, c'est avec la publication du Livre vert intitulé *Pour les familles québécoises*⁶, que le gouvernement du Québec confirme l'importance qu'il entend accorder aux enjeux familiaux. Inspiré sans doute par l'action menée dans d'autres États, conscient aussi des difficultés nouvelles auxquelles sont assujetties les familles par la diversité de situations qu'engendre la vie moderne, mais confronté au défi de la dénatalité, le Québec continue son action et crée, la même année, le Secrétariat à la famille.

En 1987, le gouvernement pose les balises d'une politique familiale. En 1988, il met sur pied le Conseil de la famille et de l'enfance. Puis en 1989, le Secrétariat à la famille dépose un premier plan triennal d'action en matière familiale intitulé *Famille en tête*, suivi en 1992 d'un deuxième plan d'action et d'un troisième en 1995-1997. Enfin, en 1996, le gouvernement annonce trois dispositions de la politique familiale : l'instauration d'une nouvelle allocation familiale, le développement de services éducatifs et de garde à la petite enfance et l'instauration d'un nouveau régime d'assurance parentale. En 1997, le gouvernement du Québec légifère pour mettre en œuvre ces dispositions. La création du ministère de la Famille et de l'Enfance suivra la même année.

Les plans d'action successifs du gouvernement du Québec, de 1989 à 1997, interpellent systématiquement les municipalités, qui y trouvent l'inspiration et l'encouragement à agir comme de véritables partenaires. Ces dernières, en effet, occupent des champs d'intervention propres que certaines mettent au profit des familles en traduisant en actions concrètes une panoplie d'initiatives qui leur sont bénéfiques. Les municipalités, en tant qu'instances politiques situées le plus près des citoyens et des familles, sont ainsi en mesure d'offrir des services de proximité.

En 1999, la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance crée le Forum des partenaires de la politique familiale. Cette « structure de concertation a pour mandat d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions de chacun des partenaires et de les associer au développement d'autres volets de la politique familiale⁷ ». Une des recommandations du document incite les municipalités à développer « ... des politiques familiales qui encouragent et stimulent l'établissement et la création d'activités et de lieux de rencontres pour les parents et les enfants...⁸ ». En février 2002, le Conseil de la famille et de l'enfance rappelle dans un avis⁹ l'importance à ses yeux du partenariat national et municipal.

Finalement, en mai 2002, le *Plan concerté pour les familles du Québec* pose d'autres jalons destinés à faire du Québec une société où les milieux de vie s'adaptent avec encore plus de cohérence aux besoins des familles. Les municipalités sont désignées comme des acteurs importants auprès des familles afin de leur procurer un milieu de vie adéquat. Elles leur assurent les premiers services de proximité et peuvent répondre à plusieurs de leurs attentes par une organisation pertinente et cohérente de la vie locale. L'adoption de politiques familiales municipales est un pas important vers l'atteinte des objectifs d'une meilleure qualité de vie. Le plan concerté vise à les soutenir dans l'élaboration de leurs propres politiques familiales.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles

Le *Plan concerté pour les familles du Québec* constitue la réponse aux attentes exprimées par les membres du Forum des partenaires de la politique familiale pour le soutien au rôle parental, l'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles et la conciliation famille-travail. Ces partenaires sont des représentants des milieux syndical, patronal, municipal, communautaire, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que des services de garde. Leur participation apporte des points de vue diversifiés ou complémentaires sur les préoccupations des familles, sur les orientations à privilégier en matière de politique familiale, et elle permet d'arrimer les actions de chacun selon leurs compétences respectives.

Par ailleurs, dans l'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles, les municipalités, en raison de leur proximité et de leurs champs de compétence, apparaissent comme des acteurs importants auprès des familles¹⁰.

1.2 L'action sur le plan municipal

Les unions municipales

Déjà en 1988, les deux unions regroupant des municipalités québécoises, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et des municipalités locales (UMRCQ) – maintenant appelée Fédération québécoise des municipalités (FQM) – publient en concertation avec le Secrétariat à la famille du Québec le document *Agir pour les familles dans les municipalités*, dans lequel les municipalités sont invitées à « penser et à agir pour les familles dans le cadre de leurs interventions » et à « mettre sur pied des commissions d'orientation familiale¹¹ ».

Le Carrefour action municipale et famille

Pour compléter ses propres initiatives, le gouvernement du Québec peut compter très tôt sur l'action de la Fédération des unions de familles (FUF). Très active auprès des municipalités, la Fédération s'assure qu'elles prennent en compte les besoins des familles dans le déploiement des services qu'elles fournissent à la population.

À la suite de la demande d'élus municipaux soucieux du dossier famille, la Fédération crée en 1989 un comité permanent, le Carrefour action municipale et famille (CAMF). Son but : favoriser le développement de la politique familiale dans le milieu municipal en regroupant des représentants du gouvernement, des municipalités et des organismes communautaires préoccupés par les questions familiales. En 2001, le CAMF se constitue en société et devient une entité distincte de la FUF, afin notamment d'accroître son soutien à l'élaboration des politiques familiales municipales.

Les municipalités

De plus en plus, les municipalités interviennent dans des champs d'action qui visent les activités et les services aux citoyens. Déjà en 1967, avec la mise sur pied de la Société d'habitation du Québec, elles sont encouragées à s'associer à des projets d'habitat social et, par la suite, à des opérations de revitalisation urbaine.

Traditionnellement orientées vers les services à la propriété, les municipalités ont surtout acquis une expertise dans ces domaines. Encouragées par les revendications des associations de citoyens et de différents organismes de leur territoire, elles s'intéressent maintenant davantage aux services aux citoyens.

Qu'il s'agisse des loisirs, des lieux de rencontre, des transports, de la sécurité, des services de proximité pour assurer la présence de toutes les commodités, elles savent se porter garantes d'une meilleure qualité de vie.

C'est ainsi que, sensibilisés aux mêmes enjeux que les élus gouvernementaux du Québec, un plus grand nombre d'élus municipaux se montrent réceptifs à des initiatives nouvelles dont l'objectif est la qualité de vie, contribution qui influence le maintien des populations et des collectivités qu'ils veulent servir. Ils découvrent ainsi de multiples façons de s'associer par des actions locales aux objectifs énoncés dans la politique familiale du Québec qu'ils traduisent dans les premières politiques familiales municipales.

2 LES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

2.1 Une analyse sommaire des politiques familiales existantes

La démarche des municipalités en matière familiale doit se faire par étapes. Pour plusieurs, la politique familiale municipale résulte d'un large processus de consultation et de partenariat qui se traduit par un plan d'action contenant des mesures précises. Pour d'autres, notamment Montréal et Québec, un ensemble d'actions visant le mieux-être des familles est proposé, sans processus formel de mise en forme d'une politique familiale municipale. De plus, les interventions sont mises en œuvre en concertation avec des organismes du milieu et des groupes de citoyens.

Selon les données dont nous disposons au 1^{er} janvier 2003, on compte 1 101 municipalités au Québec, à la suite des importants regroupements de janvier 2002. Avant ces regroupements, une centaine de municipalités avaient élaboré une politique familiale municipale, touchant environ 20 % de la population totale du Québec. Si on ajoute aux municipalités qui ont déjà adopté leur propre politique familiale celles qui en ont amorcé le processus, on touche plus des deux tiers de la population totale du Québec.

La majorité des politiques familiales municipales ont été adoptées par des municipalités de 10 000 habitants et plus, et la moitié des villes d'agglomération en ont adopté une. Quelques municipalités régionales de comté (MRC) ont élaboré une politique familiale commune pour des municipalités de leur territoire. Nous pouvons supposer que la fonction de concertation et les nouveaux pouvoirs dévolus aux MRC contribueront à rassembler et à unir les municipalités de moins de 5 000 habitants dans une stratégie d'action familiale et de qualité de vie.

En 2002, quatre municipalités régionales de comté ont déjà élaboré une politique familiale régionale et elles englobent près d'une soixantaine de municipalités de petite taille. Puis, quelques autres MRC franchissent les premières étapes du processus en vue de l'élaboration ou de l'adoption de politiques familiales régionales.

2.2 Les rôles de la municipalité sur le plan socioéconomique et en matière de concertation

D'avantage sensibilisées au rôle important qu'elles peuvent exercer sur le plan socioéconomique, les municipalités ont conçu, au cours des dernières années, une grande diversité d'initiatives dont elles ont pu faire bénéficier leurs citoyens et leurs familles. Si elles se sont d'emblée manifestées par des initiatives de nature économique, en appuyant des projets créateurs d'emplois, de nombreuses autres interventions visaient la qualité de la vie et le bien-être des citoyens. Dans les domaines de la culture, des loisirs et du patrimoine, les municipalités réalisent divers aménagements, notamment des lieux publics. Elles appuient et suscitent des projets comme les maisons de jeunes, les maisons de la famille, des refuges pour personnes en difficulté, et elles apportent de l'aide aux personnes handicapées.

Les municipalités qui ont adopté ou qui sont en voie d'élaborer et de réaliser leur politique familiale comprennent l'importance de la famille et la mettent au centre de leurs préoccupations. Lieu de concertation des citoyens et des organismes du milieu qui partagent les mêmes objectifs, un comité municipal permanent de la famille crée une synergie qui se reflète dans les politiques familiales municipales. Cette dynamique locale se retrouve dans plusieurs municipalités. Elle accentue aussi la participation active des citoyens et leur sentiment d'appartenance. Comité ou commission, ce mécanisme assure un rôle de concertation entre les élus, les fonctionnaires municipaux et les forces vives du milieu.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles

2.3 Les grandes villes

Même si elles ne présentent pas l'ensemble de leurs actions sous la forme d'une politique familiale municipale, plusieurs grandes villes québécoises font figure de chef de file¹² en ce qui concerne les initiatives favorables aux familles. Confrontées à une multitude de situations qui commandent des efforts à la limite de leur action habituelle, ces villes ont élaboré des solutions aux problèmes qui leur sont propres : pénurie de logements, criminalité, « itinérance », commerces illicites, en fait, toutes les situations pouvant avoir un effet négatif sur la qualité de la vie et sur la sérénité des familles et de la communauté en général.

Par ailleurs, en abordant les problèmes de logement sous l'angle familial, les grandes villes ont fréquemment adapté leurs règlements et fait preuve d'imagination pour diversifier les types et les formes de logement – maisons en rangée, groupements résidentiels sur cour, etc. – qui souvent conviennent mieux aux familles.

Un peu partout au Québec, une recherche constante d'une plus grande qualité de vie des quartiers a donné lieu à certaines interventions fructueuses qui, en plus d'être viables à long terme, offrent une plus grande mixité sociale. Que ce soit dans les quartiers anciens ou dans des aménagements plus récents, des municipalités se sont dotées d'équipements qui visent à mieux répondre aux attentes des familles. Elles ont aussi suscité l'émergence de services communautaires soit en agissant directement, soit en faisant appel à des organismes à but non lucratif : centres communautaires, maisons de la culture, maisons de la famille, maisons de jeunes, bibliothèques, joujouthèques, centres de la petite enfance et haltes-garderies.

2.4 En milieu rural, les MRC

Souvent moins avantagées à cause de leur petite taille, de leur manque de ressources, d'équipements, de services et d'activités, parfois isolées sur le plan géographique, des municipalités rurales ont élaboré, avec le soutien technique de leur MRC, leur propre politique familiale. Il faut reconnaître la richesse et l'intérêt d'une démarche concertée élaborée en association avec les organismes du milieu. Ces divers acteurs socioéconomiques et communautaires ne manquent pas de créativité pour s'adapter aux situations particulières caractérisant leur milieu et les collectivités de petite taille.

Cette démarche concertée est une voie d'avenir qui pourrait être davantage exploitée en vue de raffermir la solidarité si essentielle à la survie des petites collectivités. En effet, ces dernières doivent faire face à des problèmes aigus touchant particulièrement la famille et ses membres, tels les grandes distances, l'absence de loisir et l'isolement.

2.5 Le soutien offert par le gouvernement aux municipalités

Depuis bientôt vingt ans, le gouvernement s'efforce de mieux cerner son action et ses attentes à l'égard de la qualité des milieux de vie en faisant connaître ses orientations aux municipalités qui élaborent les schémas d'aménagement.

Aussi bien dans les MRC que dans les municipalités, les élus et les partenaires du milieu ont su mettre à profit de nouveaux modes de concertation et de partenariat pour adopter une vision commune de leur avenir et se doter de nouveaux outils d'action.

Plus récemment, l'exercice de soutien gouvernemental aux municipalités a été étendu aux communautés métropolitaines dans le *Cadre d'aménagement et d'orientations communes de la région métropolitaine de Montréal, 2001-2021*. Puis, un « contrat de ville » pour Montréal vient traduire en attentes et en actions précises un partenariat plus spécifique qui touche les familles et leurs membres.

Plusieurs programmes sont en outre proposés aux municipalités pour améliorer la qualité de vie des familles et de leurs membres.

Pour la municipalité, les interventions de revitalisation, que ce soit dans les milieux urbains ou villageois, favorisent le maintien des logements familiaux dans ces milieux ainsi mieux équipés et mieux desservis. La localisation judicieuse des logements adaptés aux familles ainsi que l'adhésion à un programme d'accession à la propriété constituent des initiatives efficaces.

Dans le champ diversifié du loisir culturel et sportif, une forme de partenariat judicieusement appliqué peut avantager les familles, par exemple grâce aux programmes d'aide financière du gouvernement du Québec pour les équipements sportifs ou à l'accès gratuit aux bibliothèques. C'est ainsi que le ministère de la Culture et des Communications a bonifié son programme d'aide financière aux bibliothèques pour le développement des collections quand la municipalité choisit d'offrir un accès gratuit à ses services de base¹³.

Dans le domaine de la sécurité, à la suite notamment des campagnes nationales de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur la sécurité des piétons, nous assistons de plus en plus à une prise de conscience à l'égard des besoins de sécurité sur les parcours vers l'école. Des municipalités réalisent divers aménagements pour favoriser la cohabitation harmonieuse et sécuritaire entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, pour sa part, soutient l'élaboration des politiques familiales municipales, qui constituent en quelque sorte un outil d'intégration du développement social à l'échelle locale. Il ne s'agit pas de se substituer aux municipalités, mais de leur offrir une plate-forme multisectorielle d'actions dans des domaines comme l'habitation, le loisir, la sécurité et le transport. L'action combinée du gouvernement et de ses partenaires stimule l'élaboration des politiques familiales municipales.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles

3 DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LES MUNICIPALITÉS

3.1 Un nouveau paysage municipal

Les grandes villes de 100 000 habitants et plus ont dorénavant l'obligation d'élaborer et d'adopter un plan de développement social, communautaire, économique et culturel. À l'évidence, il s'agit là d'une occasion à saisir afin d'établir une concertation entre les acteurs locaux pour élaborer des actions en faveur des familles. Les MRC peuvent également faire bénéficier les petites municipalités de nouveaux pouvoirs qui leur ont été attribués, particulièrement en matière de logement social.

3.2 La gestion du temps et de l'espace

La famille cherche à s'approprier le milieu de vie où elle réalise ses activités : travail, études et loisirs, déplacements et courses quotidiennes. Cette appropriation, essentielle au développement et au bien-être de ses membres, s'étend du logement jusqu'au quartier et même jusqu'à l'ensemble du territoire municipal.

Parmi un ensemble de facteurs qui influencent la qualité de vie, des phénomènes se conjuguent aujourd'hui pour rendre la vie familiale beaucoup plus diversifiée qu'elle ne l'était jadis. D'une part, chacun des membres de la famille s'adonne à des activités qui lui sont propres et qui ne sont pas nécessairement coordonnées avec celles des autres membres de la famille. La gestion temporelle de leurs activités pose un problème en soi, alors que l'organisation des déplacements soulève des difficultés supplémentaires. D'autre part, les lieux de travail, de loisir, d'apprentissage et de garde sont souvent dispersés sur un territoire toujours plus étendu, ce qui augmente le temps consacré aux déplacements.

Les promoteurs privés et publics d'ensembles résidentiels et d'activités, qui ne sont pas nécessairement sensibilisés à ces phénomènes, prennent des décisions qui accentuent souvent les problèmes au cœur de la vie quotidienne des familles, comme la localisation d'ensembles d'habitations ou de commerces en marge de la trame urbaine et des services. Les organismes publics qui autorisent la construction de ces ensembles devraient faire preuve de vigilance et évaluer les conséquences, en ce qui a trait aux frais et à la durée des déplacements, sur les usagers et sur les familles. S'ils sont bien situés et facilement accessibles, les écoles polyvalentes, les centres hospitaliers, les centres commerciaux ainsi que les complexes de sport et de cinéma, participent à la qualité de vie ainsi qu'au sentiment d'appartenance des familles à un territoire.

Qu'il s'agisse de l'aménagement de nouveaux ensembles résidentiels ou d'opérations de revitalisation urbaine, la localisation des activités dans des lieux facilement accessibles, sur des axes bien desservis par les transports en commun est susceptible de mieux répondre aux besoins des familles.

Le développement durable intègre les deux dimensions du temps et de l'espace. Les interventions nouvelles doivent non seulement répondre aux attentes immédiates, mais elles doivent aussi intégrer des préoccupations à l'égard des générations à venir, les conséquences à long terme, la conservation des milieux naturels et construits.

3.3 Des services aux citoyens

Nous avons évoqué les perspectives nouvelles qui s'ouvrent aux municipalités. C'est le cas particulièrement pour celles qui ont évolué en ajoutant la dimension des services aux citoyens à celle des services à la propriété. Reflet de cette évolution, l'UMQ, dans sa planification stratégique 2002-2007, met les services à la personne au cœur des préoccupations des élus municipaux¹⁴.

De façon générale, la municipalité occupe aujourd'hui une place centrale dans l'amélioration de la qualité de vie des familles. C'est ainsi qu'elle est présente dans les sphères d'activités quotidiennes comme l'habitat, les loisirs, le transport ainsi que l'aménagement sécuritaire de certains parcours.

Sur le plan de l'habitation, par exemple, au-delà de l'encadrement réglementaire traditionnel, plusieurs municipalités haussent leurs exigences. Certaines assujettissent l'approbation d'un projet à l'implantation préalable d'équipements jugés essentiels à la qualité de vie des familles. Ainsi, elles peuvent exiger que les habitations soient situées à proximité des services et qu'on y trouve une variété de logements, un accès au transport collectif, des parcs, des écoles, des voies piétonnières, des pistes cyclables, et que l'aménagement assure la quiétude et la sécurité des lieux. Ces éléments sont de nature à améliorer la solidarité et la cohésion sociale.

Dans le domaine du loisir, la planification d'activités à caractère familial, des tarifs familiaux, des activités de loisir culturel diversifiées, des heures d'accès prolongées à la bibliothèque, l'organisation de camps de jour et même de camps de vacances sont autant de moyens de mieux répondre aux besoins des familles.

En matière de sécurité, les situations vécues par de nombreuses familles nécessitent la collaboration et la concertation entre les services policiers, les organismes communautaires, les services sociaux et de santé ainsi que les entreprises. Cette concertation vise à augmenter la qualité et la sécurité de la vie familiale dans le quartier et dans la ville. Dans la politique familiale de la Ville de Sherbrooke, par exemple, on met à contribution les personnes et les travailleurs et travailleuses qui, dans leurs fonctions, peuvent remarquer des situations suspectes ou inhabituelles¹⁵.

Une nouvelle approche communautaire des services policiers guide la formation des effectifs en fonction des besoins des personnes et des familles. Cette approche tient compte des préoccupations et des demandes de groupes de citoyens qui réclament des actions concrètes pour assurer la sécurité dans des endroits précis. Aujourd'hui, dans l'aménagement des lieux publics, on intègre des critères de sécurité et on s'efforce de procurer aux usagers un sentiment de sécurité.

La prise de conscience de l'importance et de l'utilité de plus en plus grande du transport en commun est une autre forme d'éveil aux besoins des familles. Plusieurs membres de la famille dépendent d'un moyen de transport en commun accessible pour leurs activités quotidiennes, tels le travail, les études et les loisirs.

Le transport en commun est un atout important pour les familles puisqu'il permet la mobilité et l'indépendance de chacun de ses membres et contribue à maintenir ces liens familiaux et sociaux, propices à une bonne intégration sociale. En milieu rural, seuls les écoliers et des clientèles particulières, comme les personnes handicapées, bénéficient d'autres moyens de transport que l'automobile, qui sont toutefois limités à des trajets et à des horaires déterminés¹⁶. D'autres modes de transport en commun sont à l'essai dans quelques régions, comme le « taxibus », qui met à contribution des taxis et des minibus.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles

4 L'INTERVENTION MUNICIPALE : UNE APPROCHE ENRICHIE ET RENOUVELÉE

4.1 Le contexte

Plusieurs phénomènes sociaux ont pris une importance grandissante au cours des dernières décennies. La diversité des structures familiales, le vieillissement de la population, la pauvreté, l'isolement et la marginalisation de groupes et d'individus de la société interpellent tous les élus. Les responsables, à tous les paliers, y compris le palier municipal, s'efforcent d'en mesurer l'ampleur et ils doivent s'engager, dans leur domaine de compétence, à tenir compte des exigences de ces réalités.

Le rythme de la vie quotidienne des familles, il n'y a pas si longtemps, était plus homogène d'une famille à l'autre, autant sur le plan social, religieux, culturel que professionnel. Aujourd'hui, un constat général ressort : la société change et les aspirations des gens évoluent, leurs responsabilités s'accroissent, particulièrement celles des parents désireux de concilier vie familiale et vie au travail. Chaque membre de la famille a des activités et des horaires souvent difficiles à concilier avec le temps à partager en famille.

4.2 Les principes

Certains principes de base qui mobilisent tous les paliers de gouvernement peuvent guider l'action municipale dans l'élaboration d'une politique familiale : accessibilité, équité sociale et engagement civique. La famille devient ici un lieu de solidarité, de participation active, d'intégration sociale et de protection contre l'exclusion, un lieu d'apprentissage des valeurs sur les plans social, économique et culturel.

L'accessibilité est un principe de gouvernance qui vise à optimiser, sur les plans quantitatif et qualitatif, les services et les activités, les infrastructures et les équipements offerts aux familles. En effet, il ne s'agit pas simplement d'offrir des services, encore faut-il qu'ils atteignent tous les membres de la famille et qu'ils produisent les effets escomptés. Les horaires, la tarification, la diversité des options, la sécurité peuvent en favoriser ou en réduire l'accessibilité.

L'équité sociale est un principe moral et éthique qui incite les services publics à s'assurer que les pratiques et les modalités qui s'y rattachent n'auront pas d'effets d'exclusion à l'égard de membres de la famille, de groupes ou d'individus de la communauté qu'ils desservent. Par exemple, une bibliothèque publique devrait promouvoir l'égalité des chances entre citoyens en matière de culture personnelle, de développement continu des connaissances, de compétences personnelles¹⁷.

L'engagement civique est un principe qui permet aux citoyens d'exprimer leur solidarité et de participer activement à la vie civique par l'entremise des institutions en place : comités de parents, conseils de loisirs et d'urbanisme, comités de la politique familiale municipale. C'est en vertu de ce principe qu'une attitude de respect mutuel entre les élus et les administrateurs, d'une part, et les individus, les familles et les groupes qui les représentent, d'autre part, pourra s'établir. On réussira encore à renforcer la démocratie locale par la participation des familles à l'évolution et au progrès de la collectivité¹⁸.

4.3 Les domaines de l'intervention municipale

Les municipalités peuvent adapter les milieux de vie aux besoins des familles par des actions concrètes dans les champs où elles ont l'habitude d'intervenir : l'habitation, les loisirs, les sports et la culture, la sécurité et le transport.

4.3.1 L'habitation

Pour encadrer la construction résidentielle, les municipalités disposent de nombreux pouvoirs qui leur sont conférés dans les lois municipales et dont elles peuvent user avant d'autoriser un projet, de façon à en assurer la qualité. Les pouvoirs relatifs au zonage sont les mieux connus, mais elles disposent d'autres pouvoirs complémentaires pour exiger la mise en place d'équipements, d'aménagements de lieux publics, de voies piétonnières, de plantations, bref de tout ce qui rend un ensemble résidentiel habitable et sécuritaire pour les familles.

En adoptant une attitude proactive à l'égard des familles, la municipalité peut encourager la construction d'ensembles résidentiels qui intègrent des logements de tailles différentes, qui peuvent accueillir des familles et des ménages de tailles et d'âges variés, favorisant un meilleur équilibre social et les relations intergénérationnelles¹⁹. La disposition judicieuse des unités familiales est aussi un facteur déterminant pour la sécurité des enfants et, par conséquent, pour la tranquillité des parents. La façade ne doit pas nécessairement donner sur la rue. Voies piétonnières, aires de détente, parcs, plantations et éclairage adéquats, zones d'intimité : voilà autant d'éléments à prendre en considération dans l'aménagement de milieux de vie de qualité qui offrent la sécurité recherchée par les familles.

Par ailleurs, la présence de petits commerces et de services de première nécessité, d'équipements sportifs, de centres de la petite enfance et de bibliothèques, l'accès facile au transport en commun par des cheminements piétonniers et des trottoirs, de même que l'emplacement adéquat des abribus, sont des éléments qui garantissent le bien-être des familles, le confort des résidents²⁰, et peuvent même faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Plusieurs municipalités ont pris en compte ces exigences dans des ensembles résidentiels remarquables qui offrent les services mentionnés et présentent une architecture de grande qualité qui leur confère un caractère et une identité propres.

Dans plusieurs de ces ensembles, on a même créé des bassins de rétention des eaux pluviales qui constituent des plans d'eau d'une grande beauté, tout en contribuant à réduire les coûts d'infrastructure²¹.

4.3.2 Les loisirs, les sports et la culture

Jadis perçu comme un champ d'intervention non essentiel par les municipalités qui n'ont pas l'obligation stricte de s'y engager, le domaine du loisir est aujourd'hui incontournable puisque les citoyens y voient une composante de la qualité de leurs milieux de vie. C'est pourquoi les municipalités les plus dynamiques ont répondu à leurs

attentes et les ont parfois devancées en offrant des équipements et des activités de loisir qui jouent souvent un rôle déterminant dans le choix des familles d'habiter un quartier, un village, une ville.

Dorénavant, le loisir n'est plus un luxe ni une activité réservée aux mieux nantis. Chaque membre de la famille, chaque individu intègre dans ses activités courantes des plages de temps qu'il choisit de consacrer à son épanouissement personnel, intellectuel, physique et social. Toutefois, le choix de ces activités est largement tributaire de la présence ou de l'absence d'équipements, de services à proximité de la résidence, qui offrent des plages horaires variées. Il faut aussi favoriser les activités réunissant tous les membres de la famille, qui peuvent ainsi vivre des moments de qualité ensemble.

L'organisation physique du territoire peut offrir des aménagements naturels favorables à la pratique d'activités physiques individuelles. La municipalité fournit également une panoplie d'équipements souvent essentiels qui facilitent l'exercice d'activités sportives, tels des gymnases, des piscines, des terrains de sport, des courts de tennis, des surfaces de glisse, de glace, des pistes de course à pied, de vélo, de patin, etc. S'ils sont pourvus d'éclairage, ces endroits seront très utilisés. Les bibliothèques et les centres d'activités, d'animation et de rassemblement répondent aussi à des besoins diversifiés des citoyens de tous âges, et notamment des jeunes. Ces équipements peuvent constituer un complément précieux de la garde scolaire pour les plus jeunes et une solution de rechange aux loisirs passifs des adolescents.

Compte tenu des préoccupations des parents et des intervenants du milieu local relatives aux temps libres des jeunes, l'instauration de services de garde scolaire au primaire améliore les conditions de vie des parents et les rassure durant leurs périodes de travail ou de déplacement.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles

Il serait souhaitable que les jeunes, quel que soit leur âge, participent à des activités qui leur sont profitables, même en dehors du cadre scolaire, dans les périodes de temps libres qu'ils passent sur le territoire de la municipalité. Des initiatives peuvent venir de cette dernière, qui offre des équipements, des services et des activités encadrant bien les temps libres des jeunes durant l'été. Déjà, des périodes de garde s'adaptent aux périodes passées au terrain de jeu municipal.

Des activités de loisirs aux horaires variés, adaptés aux jeunes et aux adolescents, peuvent s'avérer une aide précieuse pour les parents, au même titre que la garde scolaire des jeunes du primaire. Pour les jeunes, elles peuvent même représenter une occasion de développement personnel, d'engagement dans la communauté. Ce sont des façons de répondre aux nombreuses études récentes qui déplorent l'inactivité des jeunes et leur confinement à des occupations passives auxquelles ils consacrent un temps considérable. Ces préoccupations sont au cœur de recherches et d'expériences pilotes en France, où des ministères veulent mobiliser les instances municipales pour qu'elles offrent des activités susceptibles de captiver les jeunes de six à seize ans²⁴.

Les tarifs familiaux, l'offre d'activités conjointes et simultanées pour les parents et les enfants, les camps de jour pendant les congés scolaires et les vacances estivales aident les parents et favorisent le développement, l'épanouissement et la socialisation des enfants et des jeunes tout en leur assurant un ancrage identitaire important. Les maisons de jeunes peuvent offrir un encadrement adéquat. Elles constituent également une réponse au besoin d'activités associatives des jeunes et des adolescents souvent laissés pour compte.

4.3.3 La sécurité

Principalement préoccupées par les problèmes usuels de sécurité et de bon ordre et davantage orientées vers la protection de la propriété, les municipalités savent qu'elles peuvent repenser leurs modes d'action pour mieux répondre aux attentes des citoyens à cet égard²⁵.

La sécurité est toujours un enjeu de première importance, mais elle doit être abordée dans une nouvelle perspective, correspondant nettement mieux aux attentes et aux besoins des citoyens, des personnes plus vulnérables et des familles²⁶. Toutefois, il faut agir avec prudence pour que les mesures relatives à la sécurité ne créent pas, par leur ampleur même, un sentiment d'insécurité.

Le travail de nuit est fréquent et les déplacements qu'il implique sont plus risqués. Les parents usagers des transports en commun se retrouvent souvent seuls à la fin d'un parcours, dans des endroits isolés et obscurs. Pour se sentir en sécurité, ils devraient pouvoir compter sur une présence policière accrue, sur un parcours mieux éclairé, balisé de manière adéquate.

La municipalité peut aussi jouer un rôle très important en matière de prévention en adoptant une attitude proactive à l'égard de tous les lieux publics aménagés sur son territoire et en y appliquant des critères de sécurité. Des interventions portant sur l'éclairage, les dégagements visuels, les dispositifs d'accès, les revêtements de sol contribuent à rendre ces lieux plus sûrs et à en favoriser une plus grande utilisation²⁷.

Le milieu local, c'est le milieu de l'entraide et de la surveillance informelle. Pour les personnes qui vivent seules, parfois isolées, la vigilance des services municipaux peut contribuer à leur sécurité et à leur sentiment de sécurité.

Sur le territoire municipal, les jeunes doivent aujourd'hui affronter un grand nombre de situations nouvelles et de dangers auxquels ils sont appelés à réagir activement. Ils sont notamment initiés très tôt à la conciliation pour résoudre des problèmes comme le harcèlement, la discrimination et même le « taxage ». Ils sont aussi mis à contribution pour assurer leur sécurité sur les parcours vers l'école que la municipalité s'efforce d'améliorer.

La collaboration et la concertation entre les organismes spécialisés du milieu sont essentiels à la prise en charge des problèmes plus graves comme la violence, l'abus de drogue et d'alcool. C'est pourquoi la municipalité apporte son soutien aux organismes actifs sur son territoire.

Chez les corps policiers, on constate une remise en question des façons de faire traditionnelles et on s'oriente nettement vers des stratégies de prévention plutôt que de réaction aux événements. On veut être à l'écoute des citoyens, établir des contacts et maintenir un dialogue permanent avec des groupes pouvant contribuer à la connaissance des milieux et de ce qui s'y vit. L'action communautaire et les services de proximité sont des manifestations de cette façon de faire²⁸.

4.3.4 Le transport

Si chaque membre de la famille a ses activités propres, dans des lieux bien précis, le problème qui se pose est évidemment de se rendre, avec une certaine autonomie, dans les lieux de travail et de loisir, les écoles, les commerces et les garderies.

Les écoliers ont été privilégiés grâce au transport scolaire venu appuyer la volonté d'assurer à tous l'accès à l'école. Les trajets ne répondent toutefois qu'en partie aux besoins, car partout où il n'existe pas de transport en commun adéquat, les jeunes sont privés de moyens de déplacement. Les parents sont constamment sollicités par leurs enfants qui doivent se faire conduire soit à leurs activités de loisir, soit pour retrouver leurs amis, soit pour des déplacements essentiels.

La multiplication des activités reliées à la famille oblige les municipalités à porter une plus grande attention à l'emplacement des équipements et des services. Les parents de jeunes enfants doivent passer par la garderie en se rendant au travail à des heures précises et au retour, le soir. Les enfants plus âgés auront aussi à se déplacer pour fréquenter la bibliothèque, le centre de loisirs ou pour s'adonner à d'autres activités après l'école, en soirée, la fin de semaine et à l'occasion des congés pédagogiques.

Si les possibilités de déplacement constituent un prolongement naturel de la liberté individuelle, il faut reconnaître que ces possibilités sont souvent très réduites. Pour les personnes âgées, notamment pour celles qui ne conduisent pas, l'absence de transport en commun est un sérieux inconvénient.

Les agglomérations d'importance offrent des services de transport qui peuvent répondre en partie aux besoins des familles. De là l'importance de concevoir ou de construire des aménagements de qualité pour les différentes formes de déplacement et de transport. L'implantation d'équipements publics et privés, comme les écoles, les bureaux, les commerces, en des lieux bien desservis et accessibles à tout mode de transport contribue à la qualité de vie de tous et particulièrement à celle des familles. Les trajets quotidiens planifiés font gagner un temps précieux.

En milieu rural, la municipalité contribue à la qualité de vie en regroupant davantage dans les centres des villages les activités dont elle veut encourager la fréquentation²⁹. De tels regroupements d'activités, en plus de favoriser les échanges de services, pallient parfois l'absence de transport en commun. Ce dernier représente un défi collectif puisqu'il joue quotidiennement un rôle important dans la vie des individus et des familles, et il encourage le développement communautaire et l'engagement civique.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles



CONCLUSION

Il importe de reconnaître la réalité de la famille d'aujourd'hui et les nombreux défis quotidiens auxquels elle doit faire face. La municipalité peut ainsi mieux orienter son action vers des services toujours mieux adaptés aux besoins et aux attentes **des citoyens et de leur famille** et leur procurer un environnement de qualité.

Il ne s'agit pas seulement de prendre en compte les questions familiales, mais plutôt de donner une valeur ajoutée à la gestion du territoire municipal et régional, de ses services et de ses équipements, sans oublier ses lieux publics ainsi que ses composantes naturelles et culturelles.

Ce document a pour objet d'alimenter la réflexion des municipalités sur la famille et à les encourager à travailler davantage en partenariat et en concertation avec tous les membres de la collectivité et avec les nombreux organismes qui partagent leurs préoccupations.

Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille fait une large place aux municipalités en les désignant comme des partenaires dynamiques, susceptibles d'aider à la mise en œuvre d'actions avantageuses pour les familles. C'est dans cette perspective qu'il propose une mobilisation générale de l'ensemble des secteurs d'activité autour des valeurs familiales et qu'il reconnaît aux municipalités un rôle de catalyseur à cette fin. Il entend donc poursuivre sa démarche d'appui technique et financier pour stimuler l'élaboration et l'adoption de politiques familiales municipales.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC et SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Agir pour les familles dans les municipalités*, Québec, ministère des Affaires municipales, Direction des communications, octobre 1988, 7 p.
2. CONSEIL DE LA FAMILLE. *Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, Avis n° 89.2, Québec, Conseil de la famille, 1989, 65 p.
3. JACOB, Lise. *Les municipalités et les familles. Guide*, Québec, ministère des Affaires municipales, Service de la formation municipale, 1993, 42 p.
4. LIZÉE, Jacques. *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*, Saint-Lambert, Carrefour action municipale et famille, 1996, 82 p.
5. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Le Québec en amour avec la famille. Plan concerté pour les familles du Québec*, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002, 41 p.
6. LAURIN, Camille. *Pour les familles québécoises. Document de consultation sur la politique familiale. Livre vert*, Québec, Comité ministériel permanent du développement social, octobre 1984, 114 p.
7. LANTHIER, Colette. *La famille, c'est l'affaire de tout le monde. Rapport d'étape du groupe de travail sur le soutien au rôle parental*, présenté au Forum des partenaires de la politique familiale, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, Direction de la recherche, 10 février 2000, p. 1.
8. *Ibid.*, p. 24.
9. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Démographie et famille : Avoir des enfants, un choix à soutenir*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, février 2002, 110 p.
10. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Op. cit.*
11. UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC et SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Op. cit.*
12. CHAIRE DE GESTION DES ARTS DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL. *L'intervention culturelle des municipalités québécoises*, pour la Table sectorielle du Regroupement québécois du loisir municipal, Montréal, le Regroupement, 1993, 284 p.
13. LAVOIE, Sylvain. « Tarification jeunesse dans les bibliothèques publiques du Québec : ticket modérateur vers l'alphabétisme ? », *Revue Défi*, vol. 2, n° 1, printemps 2000, p. 4.
14. GROUPE CONSEIL I.D.E. INC., CONSULTATION AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2002-2007 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. *Résultats de la consultation auprès du milieu municipal québécois. Questionnement stratégique sur le devenir de la municipalité*, Québec, Union des municipalités du Québec, mars 2002, 100 p.
15. COMITÉ DES SERVICES À LA POPULATION DE LA VILLE DE SHERBROOKE EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAMILLE. *Redonner droit de cité aux familles sherbrookoises. 4^e plan d'action en matière de politique familiale 2000-2002*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, mai 2000, 14 p.
16. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INTÉGRATION DES MODES DE TRANSPORT TERRESTRE DES PERSONNES. *Transport terrestre des personnes. Bilans et perspectives*, Québec, ministère des Transports, Direction du transport terrestre, mai 1996, 481 p.
17. KEKKI, Kirsti. *Les bibliothèques publiques en Finlande : des passerelles vers la connaissance et la culture*, Helsinki, ministère de l'Éducation, Service de la culture et des médias, août 2000, 16 p.

18. THIBAUT, André. *Plénière, Colloque « Action municipale et familles »*, Ville de Sherbrooke, juin 2002.
19. LESSARD, France. *L'habitat et les familles. Guide à l'usage du milieu local*, Québec, ministère des Affaires municipales, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1994, 40 p.
20. SOUS-MINISTÉRIAT AUX POLITIQUES ET À LA CONCERTATION MÉTROPOLITAINE. *Cadre d'aménagement et d'orientations communes. Région métropolitaine de Montréal 2001-2021*, Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, juin 2001, 143 p. et 11 plans.
21. SAUER, Louis. « Creating a "Signature" Town: The Urban Design of Bois Franc », *Plan Canada*, Institut canadien des urbanistes, septembre 1994, p. 22-27.
22. BELLEFLEUR, Michel. *L'évolution du loisir au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, 412 p. (Collection « Temps libre et culture »).
23. LAVOIE, Sylvain. « Tarification jeunesse dans les bibliothèques publiques du Québec: ticket modérateur vers l'alphabétisme ? », *Revue Défi*, vol. 2, n° 1, printemps 2000, 32 p.
24. FRANCE. ASSEMBLÉE NATIONALE. CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 octobre 2001. Rapport présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 (n° 3307), tome IV, Famille, par M^{me} Marie-Françoise Clergeau, députée (<http://www.assemblee-nationale.fr/rapports/r3345-4.asp>).
25. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Politique ministérielle en prévention de la criminalité. Pour des milieux de vie plus sécuritaires*, Québec, ministère de la Sécurité publique, novembre 2001, 36 p.
26. LEVAQUE CHARRON, Renée. *Sécurité dans les milieux de vie. Pour le mieux-être des citoyens. Guide à l'intention des municipalités*, pour le Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie de la Table sectorielle du milieu municipal, Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique, ministère des Affaires municipales, 1999, 69 p. et annexes.
27. LAJOIE, Christine. *Les aménagements et la sécurité dans les lieux publics. Guide à l'usage du milieu local*, Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 1999, 83 p.
28. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *L'approche de police communautaire. Vers une police plus communautaire. Politique ministérielle*, Québec, ministère de la Sécurité publique, décembre 2000, 33 p.
29. POULIN, Claire, et autres. *Aménagements routiers dans la traversée des agglomérations. Document d'information et de sensibilisation*, Québec, ministère des Transports, 1997, 128 p.



La municipalité :
un lieu de qualité pour les familles

